



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOT-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°47-2021-049

PUBLIÉ LE 4 MARS 2021

# Sommaire

## Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-055 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle FOURQUES (2 pages)	Page 4
47-2021-02-01-056 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle FRANCESCAS (2 pages)	Page 7
47-2021-02-01-057 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle FREGIMONT (2 pages)	Page 10
47-2021-02-01-058 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle FRESPECH (2 pages)	Page 13
47-2021-02-01-059 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle GALAPIAN (2 pages)	Page 16
47-2021-02-01-060 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle GAUJAC (2 pages)	Page 19
47-2021-02-01-061 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle GAVAUDUN (2 pages)	Page 22
47-2021-02-01-062 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle GRANGES SUR LOT (2 pages)	Page 25
47-2021-02-01-063 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle GRATELOUP (2 pages)	Page 28
47-2021-02-01-064 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle GRAYSSAS (2 pages)	Page 31
47-2021-02-01-065 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle GREZET CAVAGNAN (2 pages)	Page 34
47-2021-02-01-066 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle GUERIN (2 pages)	Page 37
47-2021-02-01-067 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle HAUTEFAGE LA TOUR (2 pages)	Page 40
47-2021-02-01-068 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle HAUTEVIGNES (2 pages)	Page 43
47-2021-02-01-069 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle HOUEILLES (2 pages)	Page 46
47-2021-02-01-070 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle JUSIX (2 pages)	Page 49
47-2021-02-01-071 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle LA REUNION (2 pages)	Page 52
47-2021-02-01-072 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle LA SAUVETAT DE SAVERES (2 pages)	Page 55

47-2021-02-01-073 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle LA SAUVETAT DU DROPT (2 pages)	Page 58
47-2021-02-01-074 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle LA SAUVETAT SUR LEDE (2 pages)	Page 61
47-2021-02-01-075 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle LABASTIDE AMOUROUX (2 pages)	Page 64
47-2021-02-01-076 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle LABRETONIE (2 pages)	Page 67
47-2021-02-01-077 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle LACAPELLE BIRON (2 pages)	Page 70
47-2021-02-01-078 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle LACAPELLE BIRON (2 pages)	Page 73
47-2021-02-01-079 - Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle LACEPEDE (2 pages)	Page 76

Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-055

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle FOURQUES



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de FOURQUES-SUR-GARONNE -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de FOURQUES-SUR-GARONNE ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de FOURQUES-SUR-GARONNE, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLER MUNICIPAL		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
CHASSAGNE Josiane		MERCIER Jean-Michel		BIREPINTE Jean	

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de FOURQUES SUR GARONNE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-056

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle FRANCESCAS



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de FRANCESCAS -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de FRANCESCAS ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de FRANCESCAS, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
BONNET Sylvie	CONTI Benoît	GIASSI Jean	BACHERE Jean-Jacques	GAUZE Christian	

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de FRANCESCAS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY





Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-057

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle FREGIMONT



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de FREGIMONT -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de FREGIMONT ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de FREGIMONT, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
DULIN Pierrick	MENARA Eric	DEL SAZ Marie-Jeanne	MENARA Valérie	DUPUY Andrée	MOÏSON Claudine

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de FREGIMONT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-058

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle FRESPECH



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de FRESPECH -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de FRESPECH ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de FRESPECH, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLER MUNICIPAL		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
CARRIERE André		MIERMONT Michel		CANSEL Roger	

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de FRESPECH sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-059

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle GALAPIAN



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de GALAPIAN -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de GALAPIAN ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de GALAPIAN, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
FROMENTÉ Aurélien	AURIGIÉ Aymeric	VALAY Jean-François	LAPEYRE Pierre	LEBON Josiane	ZALIO Evelyne

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de GALAPIAN sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-060

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle GAUJAC



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de GAUJAC -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de GAUJAC ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de GAUJAC, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
SURE Eric	EMERIT Paula	DUPUY Michel		BARRIVIERA Annie	

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de GAUJAC sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-061

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle GAVAUDUN

**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de GAVAUDUN -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de GAVAUDUN ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de GAVAUDUN, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
VIERGE Guy	BISSIERES Sylvain	WOLFER Françoise	BROUL Isabelle	AMADIEU Régine	LAHIANI Georges

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de GAVAUDUN sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le

Pour le Préfet, **7 1 FEV. 2021**  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY





Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-062

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle GRANGES SUR LOT

**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de GRANGES-SUR-LOT -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de GRANGES-SUR-LOT ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de GRANGES-SUR-LOT, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
LORAND Yannick	PENILLA Mélanie	PABON Daniel	VIDAL Nicole	FOLLET Daniel	DELBOUBE Marcel

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de GRANGES-SUR-LOT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1. FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-063

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle GRATELOUP



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de GRATELOUP-SAINT-GAYRAND -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de GRATELOUP-SAINT-GAYRAND ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de GRATELOUP-SAINT-GAYRAND, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
JAILLET Frédéric	BANÇON Séverine	FADEL Gilles	VAYSSIÈRES Louise	DROUILHET Martine	FICHET Serge

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de GRATELOUP-SAINT-GAYRAND sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-064

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle GRAYSSAS



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de GRAYSSAS -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de GRAYSSAS ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de GRAYSSAS, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLER MUNICIPAL		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
PONS Laurence		GRANDPERRET Loïc		SIEURAC Corinne	

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de GRAYSSAS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY





Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-065

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle GREZET CAVAGNAN



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de GREZET-CAVAGNAN -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de GREZET-CAVAGNAN ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de GREZET-CAVAGNAN, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
MEHATS Maxime	DIDIERJEAN Nathalie	COURSAN Sonia	CHARNEY Aude	RODIER Georges	BENETEAU Barbara

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de GREZET-CAVAGNAN sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-066

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle GUERIN

**Arrêté n°**  
**portant nomination des membres des commissions de contrôle**  
**chargées de la régularité des listes électorales**  
**- commune de GUÉRIN -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
 Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de GUÉRIN ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de GUÉRIN, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
DUPUY Philippe	LAINARD Rose	DOTTO Sandra	HERAUD Louis	DANTESANO Jeanine	

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de GUÉRIN sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
 Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-067

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle HAUTEFAGE LA TOUR



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de HAUTEFAGE LA TOUR -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de HAUTEFAGE LA TOUR ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de HAUTEFAGE LA TOUR, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
GLANES Isabelle	GOUX Myriam	CHAMBANEAU Marie-Anne	MARCELLI Jean-Louis	VICTOR- LEGRAND Jérôme	RICHAUD Aline

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de HAUTEFAGE LA TOUR sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-068

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle HAUTEVIGNES



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de HAUTESVIGNES -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de HAUTESVIGNES ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de HAUTESVIGNES, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLER MUNICIPAL		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
PECHAUD Fabienne		SELVA Bernard		ANDRIEUX Gilles	

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de HAUTESVIGNES sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-069

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle HOUEILLES

**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de HOUAILLES -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de HOUAILLES ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de HOUAILLES, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLER MUNICIPAL		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
CAZEAUX Bernard		LANIES Nicole		ROLLAND Martine	

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de HOUAILLES sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY





Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-070

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle JUSIX



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de JUSIX -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de JUSIX ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de JUSIX, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
VITIELLO Jean-Claude	BOLZAN Nathalie	VEZZONI Françoise	ZAHIA Patricia	PIZZUTO Catherine	BONAITA Patrick

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de JUSIX sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-071

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle LA REUNION

**Arrêté n°**  
**portant nomination des membres des commissions de contrôle**  
**chargées de la régularité des listes électorales**  
**- commune de LA RÉUNION -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
 Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de LA RÉUNION ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de LA RÉUNION, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
LAPLACE Jérôme	BADOC Pascale	GERARD Claude	GRANGIER Isabelle	CIGLIANA Nicole	MAUTAIN Christel

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de LA RÉUNION sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-072

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle LA SAUVETAT DE SAVERES

**Arrêté n°**  
**portant nomination des membres des commissions de contrôle**  
**chargées de la régularité des listes électorales**  
**- commune de LA SAUVETAT DE SAVERES -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
 Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de LA SAUVETAT DE SAVERES ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de LA SAUVETAT DE SAVERES, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLER MUNICIPAL		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
LACOSTE Jocelyne		JACQUINOT Pascale		GALLOT Roger	BORBÉY Rachel

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de LA SAUVETAT DE SAVERES sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY





Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-073

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle LA SAUVETAT DU DROPT

**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de LA SAUVETAT DU DROPT -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de LA SAUVETAT DU DROPT ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de LA SAUVETAT DU DROPT, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
BROSSE Martine	VETTORELLO Eric	JOLIBERT Régine	VETORELLO Odette	PANDOLFO Francine	VINCENT Marie-Jeanne

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de LA SAUVETAT DU DROPT sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-074

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle LA SAUVETAT SUR LEDE



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de LA SAUVETAT SUR LEDE -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de LA SAUVETAT SUR LEDE ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de LA SAUVETAT SUR LEDE, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLER MUNICIPAL		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
NIEL Julie		COSSE Marie-Ange		LABORDE Christian	

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de LA SAUVETAT SUR LEDE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agén, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-075

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle LABASTIDE AMOUROUX





**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de LABASTIDE-CASTEL-AMOUROUX -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de LABASTIDE-CASTEL-AMOUROUX ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de LABASTIDE-CASTEL-AMOUROUX, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
DECHELOTTE Sylvain	CHANEUX Alexandre	ARTIGUELONG Jean-Claude		MORICONI Christian	

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de LABASTIDE-CASTEL-AMOUROUX sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-076

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle LABRETONIE



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de LABRETONIE -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de LABRETONIE ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de LABRETONIE, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉ DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
GRIMARD Frédéric	MOREAU Fabrice	ANDRIEUX Anne-Marie		BORDES Paul	

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de LABRETONIE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agén, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-077

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle LACAPELLE BIRON

**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de LACAPELLE-BIRON -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de LACAPELLE-BIRON ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de LACAPELLE-BIRON, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
MALBY Patrice	COURATIN Gérard	DUBEDAT Juliette	GALLI Reine	LAFON Brigitte	GOURDIN Gaston

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de LACAPELLE BIRON sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY





Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-078

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle LACAPELLE BIRON



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de LACAUSSADE -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de LACAUSSADE ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de LACAUSSADE, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉS DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
LAPARRA Brigitte	PARIS Didier	VIDAL Monique	VIGIE Nancy	JAYANT Patrick	PITTET Mireille

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de LACAUSSADE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agen, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY



Préfecture de Lot-et-Garonne

47-2021-02-01-079

Arrêté portant nomination des membres de la commission  
de contrôle LACEPEDE



**Arrêté n°  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
- commune de LACÉPÈDE -**

Le Préfet de Lot-et-Garonne,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

**Vu** le décret du 25 novembre 2020 portant nomination de M. Jean-Noël CHAVANNE en qualité de préfet de Lot-et-Garonne ;

**Vu** les propositions du maire de la commune de LACÉPÈDE ;

**Considérant** qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

**Sur** proposition du Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont désignés pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales de la commune de LACÉPÈDE, les conseillers municipaux dont les noms figurent dans le tableau ci-dessous :

CONSEILLERS MUNICIPAUX		DÉLÉGUÉS DE L'ADMINISTRATION		DÉLÉGUÉ DU TRIBUNAL	
TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT	TITULAIRE	SUPLÉANT
TAURON Mickaël	JOLLY Frédéric	BONADEO Colette	RIEUCROS Bernard	SAGOT Aurore	

**Article 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne et le Maire de LACÉPÈDE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le Lot-et-Garonne.

Agén, le - 1 FEV. 2021

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire général

Morgan TANGUY

